

Centre Communal d'Action Sociale
103 rue Alphonse de Lamartine
73540 LA BATHIE
Tel : 04 79 89 28 79

Mairie de la Bâthie
103 rue Alphonse de Lamartine
73540 LA BATHIE
Tel : 04 79 31 00 43



Dossier d'inscription Aide à la rentrée scolaire 2023-2024

Pour les enfants bathiolains scolarisés dans le secondaire

Renseignements administratifs des parents

Nom : Prénoms :

Numéros de téléphone : Email :

Adresse :
.....

Renseignements administratifs des enfants

ENFANT 1

Nom : Prénoms :

Date de naissance :

Ecole fréquentée (rentrée 2023) :

Niveau scolaire :

Adresse de l'établissement :
.....
.....

ENFANT 2

Nom : Prénoms :

Date de naissance :

Ecole fréquentée (rentrée 2023) :

Niveau scolaire :

Adresse de l'établissement :

.....
.....

ENFANT 3

Nom : Prénoms :

Date de naissance :

Ecole fréquentée (rentrée 2023) :

Niveau scolaire :

Adresse de l'établissement :

.....
.....

AIDE AU SECONDAIRE VERSEE POUR L'ANNEE 2023-2024

	Un enfant scolarisé dans le secondaire	Deux enfants scolarisés dans le secondaire	Trois enfants scolarisés dans le secondaire	A partir du 4ème enfant scolarisé dans le secondaire
Tranche 1 : quotient familial ou inférieur à 680 €	50 €	85 €	110 €	+ 10 €
Tranche 2 : quotient familial entre 681 et 858 €	40 €	65 €	90 €	+ 10 €
Tranche 3 : quotient familial supérieur à 858 euros ¹	30 €	50 €	65 €	+ 10 €

¹ - Pour la troisième tranche, seuls les ménages avec un relevé d'imposition 2022 sur les revenus de 2021 (ligne 14) ou un quotient familial CAF n'excédant pas 2000 € pourront obtenir l'aide à la rentrée scolaire.

Pièces à fournir avec le dossier :

- Copie du livret de famille (parents et enfants) ;
- Copie facture de paiement de Transdev (transports scolaires) ou certificat de scolarité pour l'année 2023-2024 ;
- Copie de l'attestation de quotient familial de la CAF (datée du mois de dépôt du dossier) ou à défaut l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021.

En cas de non-présentation de l'ensemble des documents et d'un dossier incomplet aucune aide ne sera attribuée.

Le dossier est à déposer en Mairie ou envoyer par mail (resp.perisco.ccas@labathie.fr)
entre le 10 juillet et le 15 septembre 2023

Après acceptation du dossier, le(s) bon(s) d'achat devront être retirés impérativement en Mairie auprès du service du CCAS :

Entre le **28 août et le 27 octobre 2023**
Du lundi au vendredi durant les horaires d'ouverture

A la Bâthie, le
Signature :

Cadre réservé à l'administration :

Montant du quotient familial/impôt sur les revenus :.....
Montant des bons d'achats :